

Le système d'enregistrement familial [*Koseki Seido*]

Au Japon, il existe un livret familial dans lequel sont enregistrés les naissances, décès, mariages et autres informations personnelles. Ces informations sont officielles.

Les ressortissants étrangers habitant au Japon doivent enregistrer les naissances, décès et mariages ayant lieu au Japon, en conformité avec le système d'enregistrement familial (*Koseki Seido*). Les certificats d'enregistrement et les copies de certificats doivent être gardés en lieu sûr étant donné qu'ils sont des preuves d'identités des différents membres de la famille.

Les naissances, décès et mariages doivent aussi être rapportés auprès du gouvernement du pays dont l'individu est ressortissant.

Pour plus d'informations sur les procédures, veuillez vous renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade de votre pays.